



## L'Échographie

### Avant l'examen

Votre médecin vous a prescrit un examen échographique. Il sera pratiqué avec votre accord. Vous avez en effet la liberté de l'accepter ou de le refuser. Une information vous est fournie sur le déroulement de l'examen et de ses suites. Le médecin radiologue est qualifié pour juger de l'utilité de cet examen pour répondre au problème diagnostique que se pose votre médecin. Toutefois, il se peut que cet examen ne donne pas toutes les réponses.

Il est important que vous répondiez bien aux questions qui vous seront éventuellement posées sur votre état de santé actuel et vos antécédents. N'oubliez pas de vous munir de vos anciens examens pour une comparaison et surtout de respecter les recommandations qui vous sont faites.

### Comment se déroule l'examen ?

L'échographie est réalisée à l'aide d'un échographe qui utilise le pouvoir réfléchissant des différents tissus de notre organisme aux ultra-sons. L'échographie n'utilise pas de rayons X : ce sont des examens non irradiants qui utilisent les propriétés des ultrasons. Pour les intensités utilisées, il n'a jamais été décrit de conséquence particulière pour l'homme.

Lors de la réalisation d'une échographie, vous serez allongé sur une table d'examen, la partie à explorer dénudée. Il vous sera appliqué un gel à base d'eau et sur laquelle la sonde d'examen sera appliquée. Le recueil d'information est immédiat : il sera possible au médecin de vous donner ses premières impressions durant l'examen.

Il vous sera demandé lors de l'examen de gonfler vos poumons et d'arrêter votre respiration. Pour la réalisation d'une échographie abdominale, il vous sera demandé un jeun de 6 heures. Pour la réalisation d'une échographie pelvienne, il vous sera demandé d'avoir la vessie pleine. Il est possible qu'il vous soit demandé d'évacuer la vessie avant de poursuivre l'examen. À cet effet, un WC attenant à la salle est à votre disposition.